Accord de principe UE-Chine sur les investissements

Publié le 7 janvier 2021

Le 30 décembre, un accord facilitant l'accès au marché chinois dans des secteurs clés (manufactures, automobiles, services financier, cloud…) a été conclu. La Chine s'est engagée à assurer une concurrence équitable et a accepté, pour la première fois, des dispositions sur le développement durable. Le texte doit maintenant être ratifié par les Etats membres et le Parlement européen.

Après sept années de pourparlers, l'accord sur les investissements entre l'Union européenne (UE) et la Chine a finalement été conclu.Il devrait permettre de rééquilibrer les relations entre le marché eutopéen largement ouvert aux entreprises chinoises et la Chine. Il doit ainsi mieux garantir le respect de la propriété intellectuelle, interdire les transferts de technologie forcés et renforcer la transparence des subventions aux entreprises publiques chinoises.

Pour mémoire, le stock d'investissements des Européens (hors Royaume-Uni) en Chine s'élève à près de 150 milliards d'euros, et celui des Chinois dans l'UE à 113 milliards.

La signature définitive du texte n'interviendra toutefois pas avant de longs mois, le temps d'une finalisation juridique et technique.

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles